

FAQ orientation élèves de Seconde

Lycée Val de Durance

Mise à jour 04/02/2021

Voie technologique

« Les places en 1ère technologique sont sélectives, à quel moment de la phase des vœux sur téléservice devons nous contacter un lycée pour se positionner ? Devons nous attendre la réponse définitive au 3ème trimestre du conseil de classe ou anticiper notre prise de contact avec un autre établissement ? »

L'affectation des élèves dans les séries de la voie technologique dans les établissements publics s'effectuent à partir d'une application (AFFELNET). La famille qui souhaite que son enfant intègre une des séries technologiques formule les vœux sur le téléservice. L'application organise l'affectation en fonction du nombre de places disponibles dans la série demandée et des résultats scolaires de l'élève. Priorité est donnée aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement en classe de 2^{nde} GT. Il est donc conseillé de formuler un vœu sur son lycée de secteur.

Dans le cas où la famille souhaite demander une série technologique dans un établissement privé, c'est aux responsables légaux de l'élève de prendre contact avec l'établissement pour connaître les modalités de sélection. Une fois que l'établissement privé a accepté la candidature de l'élève, la famille peut alors saisir le vœu dans le téléservice et l'affectation sera prononcée automatiquement. Pour un vœu dans un établissement privé il faut impérativement que la famille ait pris contact avec ce lycée avant de saisir le vœu.

Particularités pour une demande en STD2A (Sciences et Technologie du Design et Arts Appliqués (lycée public Diderot Marseille)

Parallèlement à la démarche administrative de formulation des vœux sur le téléservice le lycée Diderot demande l'envoi d'un dossier pour sélectionner les élèves. L'année dernière (2019-2020) ce dossier, à renvoyer avant le 17 mai 2020, comprenait :

- ▶ une lettre de demande signée par les parents,
- ▶ une lettre de motivation (écrite par l'élève),
- ▶ les copies des bulletins des classes de 3e et de 2nde (ou 2de et 1e)
- ▶ un dossier (5 ou 6 pages maximum) comportant dessins, productions, photos,...étayant la demande.
- ▶ une enveloppe affranchie adaptée au renvoi du dossier et libellée à l'adresse du candidat.

Nous vous conseillons de prendre contact avec le lycée Diderot pour connaître les modalités de présélections pour cette année scolaire. <http://www.lyc-diderot.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Téléservice Orientation

« Pourquoi faut-il indiquer un 4^{ème} enseignement de spécialité sur le téléservice lorsque l'on choisit la voie générale ? Cela-aura-t-il un effet sur l'orientation de notre enfant ? »

Le paramétrage du téléservice est national, et nous ne pouvons pas modifier les paramètres. Les familles doivent donc saisir 4 enseignements de spécialité au 2^{ème} trimestre. Lors de la phase définitive, au cours du 3^{ème} trimestre, il sera possible d'indiquer seulement 3 enseignements de spécialité choisis pour l'orientation des élèves en classe de 1^{ère} générale.

Cela ne modifie pas l'orientation de l'élève. Celle-ci ne porte que sur le choix de la 1^{ère} générale OU d'une 1^{ère} technologique en précisant laquelle OU de la voie professionnelle. Le choix des spécialités ne relève que du conseil des équipes pédagogiques, pas de l'orientation. Il n'y a pas de commission d'appel en fin d'année sur des désaccords sur des choix de spécialités.